

# UK : la vérification instantanée des empreintes débarque

En quelques secondes, les agents de la police britanniques sont désormais capables de vérifier l'identité du quidam en envoyant les empreintes palmaires prélevées pour vérification auprès du registre national des identités.

Imaginons, la surprise du paisible citoyen anglais de retour d'un week-end dans les Cornouailles et devant passer le doigt sur le capteur tendu par le « *policeman* » après un énorme plateau de fruits de mer...

Le ministère de l'Intérieur a confirmé auprès du site Out-law que dans le cadre de la loi sur les papiers d'identité et du « *Serious and Organised Crime Act* », les policiers avaient désormais le droit d'utiliser ces scanners mobiles pour accéder à l'ensemble de la base de données sur les citoyens britanniques et procéder à des vérifications à tout moment.

D'après un porte-parole de la police : « *L'on n'est encore dans une période d'essai, mais ce système va permettre de gagner du temps dans la mesure où nos agents pourront faire sur le terrain les vérifications qu'ils réalisent généralement dans les commissariats.* »

Le « *ID Card Act* » permet l'utilisation de la base des données dans le cadre de la prévention et de la détection du crime, tandis que « *le Serious Organised Crime Act* » donne le droit à la police de procéder à des vérifications d'identités en dehors des postes de police.

D'après le docteur Chris Pounder, un expert du droit privé du cabinet Pinsent Masons, la nouvelle loi autorise l'extension du système de prélèvement des empreintes à la construction de

la base de données nationale des identités.

Au total, pas moins de dix forces de polices en Angleterre et au Pays de Galles vont expérimenter ces machines. Une fois que les empreintes sont prises elles sont envoyées au registre qui procède à une vérification.

Ces boîtiers seront dans un premier temps utilisés pour contrôler les routards et viennent s'ajouter à l'impressionnant arsenal de radars déjà déployé sur les routes du royaume.

Pour l'instant, la personne interpellée doit donner son aval aux policiers. À terme une telle politesse ne devrait plus être d'usage et la force pourra être utilisée pour obtenir un échantillon d'ADN ou une empreinte digitale d'un candidat suspect !

On comprend désormais mieux pourquoi nos lointains cousins celtes continuent d'affluer en terres bretonnes...